



## Succession et généalogiste

Par **Maefab0348**, le **12/01/2017** à **15:45**

Bonjour,

Nous avons été contacté par un généalogiste pour le décès de notre grand mère une de mes sœurs refusé de signer le contrat de révélation du coup ma question est :

Est ce que le notaire va bloquer toute la succession ou juste la part de ma sœur ?

Merci de vos réponses